

Agenda

02-04 SEPTEMBRE 2020

STRASBOURG (France)

Rencontres nationales pédagogiques des internes en santé au travail 2020

Parmi les thèmes :

- Actualités réglementaires et perspectives pour l'avenir
- Médecine de prévention dans les domaines de pointe
- Les organisations du travail d'aujourd'hui et de demain
- La recherche en santé au travail

RENSEIGNEMENTS

www.animt.fr

22 SEPTEMBRE 2020

PARIS (France)

La journée ADEREST 2020 : Épidémiologie et prévention des risques professionnels

RENSEIGNEMENTS

<https://www.aderest.org/>

23 SEPTEMBRE 2020

PARIS (France)

26^e journée Recherche de l'Institut interuniversitaire de médecine du travail Paris Île-de-France (IIMTPIF) : Poussières, nanoparticules et santé

Parmi les thèmes :

- Polluants particulaires dans l'air des lieux de travail
- Méthodes de mesures des expositions professionnelles
- Valeur de référence en milieu de travail
- Impacts sur la santé des particules sans effets spécifiques

RENSEIGNEMENTS

sabrina.strazel@chicreteil.fr

24 SEPTEMBRE 2020

PARIS (France)

5^e journée Jean Bertran : L'indispensable en cardiologie pour votre exercice en santé au travail

Parmi les thèmes :

- Cœur et droit au travail
- Quand ne pas demander un test d'effort ?
- Troubles du sommeil et conséquences au travail
- *Tako tsubo* et travail

RENSEIGNEMENTS

contact@coeur-et-travail.com

8 OCTOBRE 2020

PARIS (France)

Société française de radioprotection (SFRP) : Exposition des travailleurs aux rayonnements électromagnétiques et optiques artificiels

Parmi les thèmes :

- Rappel de la réglementation
- Enjeux pour la santé
- Outils d'évaluation

RENSEIGNEMENTS

<https://www.sfrp.asso.fr/>

13-14 OCTOBRE 2020

PARIS (France)

Journées Santé Travail de Présanse : Sens et enjeux des données de santé au travail

RENSEIGNEMENTS

www.presanse.fr

24-25 NOVEMBRE 2020

LYON (France)

12^{es} Rencontres des personnes compétentes en radioprotection

RENSEIGNEMENTS

<https://www.sfrp.asso.fr/>

11-13 JANVIER 2021

PARIS (France)

55^e congrès de la Société d'ergonomie de langue française (SELF) : L'activité et ses frontières, penser et agir sur les transformations de nos sociétés

Parmi les thèmes :

- La pluridisciplinarité
- La diversité culturelle et le multiculturel
- Le travail aux frontières de l'entreprise et de son cadre juridique
- L'activité au-delà des frontières du travail rémunéré

RENSEIGNEMENTS

<https://ergonomie-self.org/congres-self/congres-2020/presentation/>

11-12 MARS 2021

ANGERS (France)

Société de médecine et de santé de l'Ouest : Crise sanitaire en milieu de travail et COVID-19 : avant, pendant, après

RENSEIGNEMENTS

www.smsto.fr



2-4 NOVEMBRE 2020

STRASBOURG (France)

36^e Congrès national de médecine et santé au travail

Thèmes :

- Enjeux de la révolution numérique et de l'innovation technologique : impact sur le travail, les risques professionnels et la santé au travail
- Préserver la santé des soignants et des médecins : de l'hôpital au domicile, en passant par le secteur médico-social
- Allergies professionnelles - immunotoxicité - interactions gènes-environnement - épigénétique et travail
- Maintien dans l'emploi et santé au travail : recommandations, expériences et bonnes pratiques
- Nouvelles pratiques en santé au travail pour une meilleure prévention : retours d'expériences, nouvelles modalités d'exercice en pluridisciplinarité, nouveaux outils
- Une organisation du travail peut-elle être bienveillante ? : implications pour le travailleur, l'entreprise et la société
- Œil et travail : évolutions des affections de l'œil et de leur prise en charge, œil et étiologies professionnelles, impact sur le travail et suivi médical
- Secteur des transports et de la logistique : évolution du travail et des risques, impact sur la santé et prévention

RENSEIGNEMENTS

www.medecine-sante-travail.com

L'INRS PRÉSENT AU 36^E CONGRÈS NATIONAL DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL

Un stand INRS et CARSAT Alsace-Moselle

→ Pendant toute la durée du congrès, des experts (documentalistes, conseillers médicaux, ingénieurs, contrôleurs, assistantes sociales...) se tiendront à la disposition des congressistes afin de répondre aux différentes interrogations.

Le prix INRS de thèse de médecine du travail

→ Créé en 1984 par l'Institut, ce prix est attribué tous les deux ans à un ou plusieurs auteurs de thèse de santé au travail qui apporte une contribution intéressante à la connaissance ou à la prévention des risques professionnels.

L'INRS anime ou participe à des ateliers le jeudi 5 novembre

- Actualités sur les maladies professionnelles en 2020
- Enjeu des poly-expositions en milieu de travail
- Apport du logiciel Altrex dans l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques
- Exosquelettes et prévention des troubles musculosquelettiques
- Comportement sédentaire et travail
- Passer de la communication à l'article (par les revues *Archives des maladies professionnelles et de l'environnement* et *Références en Santé au Travail*)

Un symposium organisé par l'INRS en partenariat avec la CARSAT Alsace-Moselle et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, le lundi 2 novembre 18 h-19 h 30, salle Marie Curie

→ Le radon, un risque méconnu

Le radon est un gaz radioactif issu du radium naturellement présent à des teneurs variables dans le sol. Sa concentration dans l'environnement diffère donc en fonction de la géologie et il tend à s'accumuler dans les sous-sols et les locaux mal ventilés. Cancérogène avéré, il serait responsable de 10 % des cancers broncho-pulmonaires, soit approximativement 3 000 décès par an en France (2^e facteur de risque de ce cancer après le tabac).

La réglementation définit un niveau de référence, à savoir une concentration dans l'air au-delà de laquelle il n'est pas souhaitable que les travailleurs soient exposés. L'employeur est tenu d'évaluer le risque radon pour l'ensemble des lieux de travail en sous-sol et en rez-de-chaussée, quelle que soit la nature de l'activité qui y est menée. En 1^{re} analyse, l'employeur peut s'appuyer, notamment, sur la cartographie qui définit au plan communal trois « zones à potentiel radon » en fonction de la probabilité de dépassement du niveau de référence dans les bâtiments. Le mesurage, quand il s'avère indiqué, doit être réalisé sur deux mois au moins à l'automne-hiver. Si son résultat dépasse le niveau de référence, l'employeur doit mener des actions de réduction de la concentration en radon (étanchéification des points d'entrée et renouvellement de l'air) puis en vérifier l'efficacité. En fonction de ces résultats, des dispositions complémentaires doivent être mises en place (délimitation d'une zone radon, surveillance dosimétrique individuelle, suivi renforcé de l'état de santé...). Ce symposium présentera les effets sur la santé du radon, la démarche d'évaluation réglementaire et de prévention. Seront également abordés l'action des CARSAT et le rôle des services de santé au travail.